



Qui assigner bailleur ou mandataire?

Par **ours2009**, le **23/10/2010** à **13:53**

Bonjour,

Je suis locataire; dans le cadre d'une mutation de bail (décès, reprise par un héritier). mon nouveau bailleur n'ayant effectué aucune notification, je n'ai que son nom, aucune coordonnées.

Les appels de loyers et charges étant effectuées par une nouvelle agence, laquelle n'est pas mentionnée dans le bail initial, et ne m'a pas été présentée en tant que mandataire par le bailleur.

-La perception des loyers par cette agence est-elle fondée?

-TRES IMPORTANT: en cas de litige, à qui dois-je adresser l'assignation en personne?

MERCI Pour votre aide